

*Légation de Suisse**en**Roumanie*

le 9 mai 1938.

IV-E. No. 1812.

Votre E.12.20.a. -OB.

Monsieur le Conseiller Fédéral,

13.5.38 K.

Pour faire suite à mes rapports des 3 et 6 de ce mois, je suis heureux de pouvoir vous confirmer que, dans sa réunion de Sinaia, le Conseil Permanent de la Petite Entente a résolu à l'unanimité d'appuyer à Genève, par l'organe de M. N.P. Comnen, Ministre des Affaires Etrangères de Roumanie et représentant de la Petite Entente au Conseil de la Société des Nations, le mémorandum par lequel le Gouvernement fédéral expose la volonté de la Suisse de recouvrer sa neutralité intégrale.

La résolution de Sinaia, dont j'ai eu connaissance grâce à l'amabilité du représentant tchécoslovaque au Secrétariat Permanent de la Petite Entente, qui m'en a donné connaissance à titre confidentiel et qui m'a même montré le procès-verbal de la séance, se fonde sur la situation unique de la Suisse en Europe et prend soin de préciser que les arguments invoqués par notre pays ne sauraient être retenus en faveur

Au Département Politique Fédéral,

B e r n e .

d'aucun autre, de sorte que l'acceptation de la requête suisse par le Conseil de la Société des Nations ne doit pas pouvoir être invoquée par d'autres Etats comme constituant un précédent.

Il m'est agréable de penser que mes démarches auprès de MM. Comnen, Stoyadinovitch, Krofta, Douthitch, Veverka, etc. ont pu contribuer à l'heureuse solution d'un problème si important pour nous .

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller Fédéral, les assurances de ma haute considération et de mes sentiments dévoués.

sig. R. de Weck.